



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2026/14

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2026/05 du 21 mars 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT le souhait de la commune et notamment la bibliothèque LACHESNAYE d'accueillir mieux et plus largement les usagers quels qu'ils soient, au travers de conférences, ateliers, animations et expositions,
CONSIDÉRANT que ce projet est éligible à hauteur de 50% du montant HT au titre de l'aide aux projets de développement du Conseil Départemental (Bibliothèques publiques des communes de + de 5 000 habitants – Bibliothèques publiques des EPCI de + de 25 000 habitants – Organismes accueillant des publics spécifiques),
CONSIDÉRANT le projet proposé sur 3 ans intitulé « Tous différents », pour développer l'accessibilité de la bibliothèque, sensibiliser au handicap et au droit à la différence et faire évoluer les regards,
CONSIDÉRANT que le coût global du projet 2026 – volet n°2 – Les troubles visuels et auditifs, s'élève à : 2 000€ TTC et que le montant des dépenses est inscrit dans son intégralité au budget,

D É C I D E

- ARTICLE 1** De solliciter le Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 50% du budget total TTC du projet 2026 – volet n°2 - les troubles visuels et auditifs, soit la somme de : 1 000€ TTC.
- ARTICLE 2** De s'engager à prendre en charge la part non accordée par le Conseil Départemental du Val d'Oise.
- ARTICLE 3** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 4** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 26 mars 2026



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Cadre réservé au service
instructeur
N° tiers :
N° dossier :
Territoire :

APPEL À PROJET 2026

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 095-219504800-20260326-DM202614-AR



**val
d'oise**
le département

Direction de la Culture
Bibliothèque départementale

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de la circulaire d'application du
Plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise du 14 janvier 2022

Bibliothèques publiques des communes de plus de 5 000 habitants
Bibliothèques publiques des EPCI de plus de 25 000 habitants
Organismes accueillant des publics spécifiques

Dossier à envoyer **avant le 15 mars 2026**

par mail bdvo@valdoise.fr
par courrier Bibliothèque départementale du Val d'Oise
APLP 2026
28 avenue du Général Schmitz
95300 PONTOISE

Identification de l'organisme demandeur

Commune Communauté de communes ou d'agglomération Association

Désignation : Bibliothèque Municipale Lachesnaye

Adresse : 12 rue Guichard

Code postal : 95620

Ville : PARMAIN

Tél : 01.34.08.95.92

Courriel : csoubigou@ville-parmain.fr

Nom et prénom du contact : Soubigou Christine

Avis motivé et signé du. de la représentant.e de la collectivité Maire, Président.e de l'EPCI *

* Mention obligatoire

Je suis particulièrement fier que la bibliothèque municipale de ma ville porte le projet « Tous différents – Phase 2 », qui s'inscrit dans la continuité d'une première édition ayant déjà sensibilisé plus de 300 participants.

Ce programme illustre concrètement notre engagement en faveur de l'inclusion, de l'égalité d'accès à la lecture et à la culture, et du développement d'actions adaptées à tous les publics. Par son ambition et sa portée pédagogique, il contribue pleinement au dynamisme éducatif et social de notre territoire. Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir accorder à cette initiative le soutien financier du Conseil départemental du Val-d'Oise afin d'en permettre la poursuite.

Nom et prénom du signataire : **Loïc TAILLANTER, Maire de Parmain**

Date : 20 février 2026



Cachet et signature

**L'instruction du dossier sera effective après saisie du rapport statistique 2025.
Les dossiers envoyés hors délais ne seront pas soumis au vote du Conseil départemental.
Votre référent territoire est votre interlocuteur pour vous renseigner.**

FICHE PROJET 2026

En cas de dépôt de plusieurs projets, merci de dupliquer les pages 2 et 3 du formulaire, à raison d'une fiche par projet. Vous pouvez joindre des informations complémentaires au dossier si nécessaire.

Consultez la circulaire d'application du plan de développement de la lecture publique du 14 janvier 2022 afin de compléter au mieux ce formulaire et de joindre les pièces demandées.

Sélectionnez votre thématique :

①

②

③

④

⑤

⑥

⑦

Tous différents

Phase 2 les troubles visuels et auditifs

La Bibliothèque Lachesnaye se mobilise pour accueillir mieux et plus largement les usagers et les habitants de Parmain, quel que soient leurs besoins, leurs envies et leurs difficultés. Depuis 2024, l'équipe s'investit pour renforcer les liens avec le public, rendre la bibliothèque plus conviviale et être davantage identifiée comme un lieu de rencontres, de découverte, d'informations et de ressources (soirée, rencontres d'auteurs, permanence d'écrivain public, soirée lecture, ateliers créatifs, chasse au trésor et escape game...).

Pour remplir pleinement sa mission d'accueil pour tous rappelée dans l'article 1 de la Loi Robert, l'équipe de la bibliothèque développe son offre et ses actions à destination des personnes en situation de handicap (collections, services, ateliers et rencontres...) avec le projet « Tous différents ». Un ensemble d'actions, de ressources et de services pensé pour développer l'accessibilité de la bibliothèque, sensibiliser au handicap et au droit à la différence, et faire évoluer les regards.

Le projet se décline à travers 3 thématiques proposées jusqu'en 2027 :

- 2025 : Les troubles DYS
- **2026 : Les troubles visuels et auditifs**
- 2027 : Les troubles du spectre autistique

Nom et
descriptif du
projet

Bilan de la phase 1 :

La première phase du projet a permis de toucher 259 enfants et 62 adultes, au travers des animations en bibliothèque et des interventions en milieu scolaire. Trois classes et le centre de loisirs ont été associés au projet, permettant une sensibilisation élargie au-delà du public habituel de la bibliothèque.

Le coût total de cette phase s'est élevé à 2 270 €, dont 620 € financés par le Département du Val-d'Oise, pour un reste à charge de 1 650 € pour la bibliothèque. L'intérêt marqué du public pour ces thématiques a conduit l'équipe à enrichir le projet initial, notamment par l'intégration d'un conte centré sur les différences.

2026 – Tous différents – Les troubles visuels et auditifs

Les troubles de la vision qui toucheraient 2 millions de personnes en France, soit 2% de la population, incluent de nombreuses pathologies : cécité, difficultés à voir les couleurs, hypersensibilité à la lumière, insuffisance de la vision périphérique ou centrale.

La déficience auditive qui toucherait près de 7 millions de personnes en France, soit près de 10% de la population, se traduit par une diminution totale ou partielle de la capacité à entendre les sons, mais aussi par une modification de leur perception.

Les troubles visuels, ainsi que les troubles auditifs nécessitent un aménagement des ressources afin de permettre à tous l'accessibilité à la bibliothèque.

Comme l'an passé, afin de pouvoir sensibiliser un maximum de personnes ayant des troubles visuels et auditifs, ce projet sera décliné sous deux versions : une version destinée au grand public et l'autre à destination des structures partenaires.

1. TOUT PUBLIC

- **Acquisition et réaménagement des collections jeunesse en large vision** intégrées au pôle « lectures facilitées » crée en 2025 (phase 1 du projet)
- **Acquisition de livres en large vision pour les adultes.** Augmentation du fonds existant grâce aux prêts possibles sur ces fonds auprès de la BDVO.
- Prêt longue durée de livres en braille grâce à la BDVO
- **Valorisation et développement du fonds de livres audio**
- **Développement et mise en valeur d'un fonds « repères » sur le handicap,** adapté pour chaque âge : documentaires, témoignages, guides pratiques...
- **Mise à disposition de ressources par l'intermédiaire d'affiches avec QR codes à flasher** qui permettront de donner accès à des ressources en ligne.
- **Identification des DVD sous-titrés et/ou en audiodescription.**
- **Amélioration de la signalétique en bibliothèque** afin de rendre les collections plus accessibles.
- **Organisation d'une conférence avec des professionnels et/ou une association locale** visant à informer et permettre au plus grand nombre de mieux comprendre les troubles visuels et auditifs, les solutions possibles au quotidien et dans l'accès à la lecture (*en cours de recherche, parmi les intervenants envisagés nous avons retenu l'association Hélène Keller, fondation Valentin Haüy*)
- **Exposition « Mon petit point m'a dit »** empruntée auprès de la BDVO du 17 mars au 16 mai 2026
- **Exposition Entre nous : bébé signe** empruntée auprès de la BDVO du 19 mai au 27 juin
- **3 ateliers parents/enfants pour une initiation à la Langue des signes Française**

2. ECOLES ET CENTRE DE LOISIRS

- **Sensibilisation aux troubles visuels** (présentation et travail autour de l'exposition Mon petit point m'a dit.)
- **Adaptation d'un album jeunesse en livre tactile**
- **Centre de loisirs :** initiation à la langue des signes, jeux ayant pour appui la langue des signes.

Besoins identifiés

- Permettre de mieux identifier la bibliothèque et ses offres pour les publics empêchés de lire ou présentant des difficultés de lecture et d'écriture.
- Répondre et soutenir l'accompagnement mis en œuvre au sein de la cellule familiale ou de l'école
- Développer et faciliter l'accès à des collections adaptées et des ressources spécifiques
- Offrir un espace et/ou des temps permettant de parler, se rencontrer et communiquer autour des différences et du handicap

Contexte	<p>Dans une démarche globale d'amélioration de l'accès à la bibliothèque, nous souhaitons répondre aux besoins de la Bibliothèque de Lachesnaye sur ces questions et communiquer sur le développement d'offres spécifiques pour conquérir des publics susceptibles d'être intéressés.</p>
Public(s) visé(s)	<p>Tous publics.</p> <p>Élèves scolarisés dans les écoles de Parmain et enfants fréquentant le Centre de loisirs</p> <p>Équipes éducatives des écoles et équipes d'animation</p> <p>Parents (conférences)</p>
Objectifs (3 max)	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à la lecture et aux collections chez les personnes présentant un handicap visuel ou auditif. • Sensibiliser au handicap, favoriser le dialogue et la rencontre entre les publics et les familles • Mieux identifier la bibliothèque comme un lieu d'accueil, d'échanges et de ressources et renforcer la dynamique de travail en partenariat entre les différents équipements et espaces d'accueil sur Parmain (centres de loisirs, écoles, CCAS...) au profit d'un meilleur accueil de la population.
Plan d'action	<p>2026 : Les troubles visuels et auditifs</p> <p>Chantiers préalables au développement du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'un fonds spécifique (Livres en grands caractères) et emprunt de fonds adaptés auprès de la BDVO pour compléter l'offre locale • Mise en place d'une signalétique en bibliothèque afin de rendre les collections plus accessibles. • Communication sur le nouveau fonds • Réservation des 2 expositions auprès de la BDVO • Acquisition de loupes de lecture <p>Actions en direction des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence avec spécialistes (dont professionnels du monde médical - ORL et ophtalmologues) et associations. <i>En recherche d'intervenants</i> • 1 Atelier jeu/sensibilisation planvue (Association Helen Keller) pour les 6/12 ans • 3 ateliers d'initiation à la langue des signes • 1 atelier initiation à la langue des signes (Centre de Loisirs) • Installation et médiation autour de 2 expositions empruntées à la BDVO • Adaptation d'un livre tactile avec les élèves et enfants des centres de loisirs
Modalités d'évaluation	<p>Evaluation quantitative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entrées à la conférence • Nombre de participants aux ateliers proposées • Nouvelles inscriptions enregistrées à l'issue de ces événements • Nombre de prêts et évolution du taux de rotation des fonds spécifiques <p>Evaluation qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires distribués à l'issu des ateliers • Retours oraux des participants, des utilisateurs des collections spécifiques • Bilans de l'équipe et des intervenants

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET 2026 (TTC)

Nom du projet	Tous différents phase 2 : Les troubles visuels et auditifs	
Nom de la collectivité	Mairie de Parmain	
Coût total du projet		2000 €

Détail des dépenses envisagées

• Conférence	400 €
• Ateliers LSF (4x2 heures)	400 €
• Acquisitions documentaires (livres gros caractères, fonds d'information...)	1000 €
• Outils et petit matériel (loupes de lecture, fournitures pour les ateliers...)	200 €
•	€
•	€
•	€
•	€

Détail des financements sollicités

Montant demandé au Conseil départemental	1000 €
Soit pourcentage du coût total du projet	50 %

Autres financements

• Mairie de parmain	1000 €
•	€
•	€
•	€